



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°590 du Mercredi 17 février 2021 - 15^{ème} année - Prix: 250 FCFA

CORONAVIRUS / APRÈS LA DISSOLUTION DE LA FOSAP #3

Un constat amer de relâchement

A quand la prise de fonction de la nouvelle entité GSM anti-Covid-19 ?



Afin d'impliquer l'ensemble de la population dans la lutte contre la Covid-19, le gouvernement togolais a décidé de dissoudre la FOSAP et créer une nouvelle entité composée des forces de sécurité, de défense et des civils. Mais l'on

ne sait pas finalement ce que cette nouvelle initiative devient. En effet, la nouvelle entité, créée par décret présidentiel est venue remplacer la Force spéciale mixte anti-pandémie (FOSAP), qui a été dissoute.

CORONAVIRUS

ÇA GAGNE LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES #3

Après le Lycée Français de Lomé, le Coronavirus atterrit au complexe scolaire l'ITC Assomption de Sokodé



L'inspection de la Région Centrale maintient les compositions régionales aux dates prévues

Les deux objectifs visés de la prochaine vaccination anti Covid-19 #7

DÉGUERPISSEMENT DES OCCUPANTS DE LA PLAGE :

Les occupants ont jusqu'à la fin du mois de Février pour libérer les lieux #6



Le carnet

Que la lumière soit !

L'Agence togolaise d'électrification et des énergies renouvelables (AT2ER) a récemment dévoilé la liste des 129 localités rurales qui bénéficieront de la première phase du projet d'électrification aux mini-réseaux. Ces localités sont réparties entre les cinq régions que compte le pays d'Afrique de l'Ouest; notamment la région Maritime, Kara, les Savanes, la région Centrale, ainsi que la région des Plateaux.

Les 188 localités restantes seront électrifiées au fur et à mesure de l'avancement du projet. Au total 317 localités disposeront de mini-réseaux solaires d'une capacité totale de 11 000 kW. Un réseau de distribution de 480 km de réseau permettra de couvrir quelque 45 000 abonnés.

Un projet réalisé en PPP

Le projet solaire sera réalisé dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). Le 14 octobre 2019, l'AT2ER a lancé un avis à préqualification pour le développement, le cofinancement, la construction, l'exploitation et la maintenance de mini-réseaux solaires; ainsi que des réseaux de distribution, la distribution et la commercialisation de l'électricité aux clients, ainsi que le transfert en fin de licence.

«L'approche de la méthodologie repose sur un apport financier du soumissionnaire à hauteur de 30 % au maximum pour le financement des installations», indiquait l'organisme public lors du lancement de l'appel à préqualification. Le projet d'électrification via des mini-réseaux solaires au Togo bénéficie du soutien financier de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

Le projet solaire améliorera l'alimentation en électricité des populations rurales. Il vient en appui au programme d'électrification rurale par kits solaires (Cizo) lancé au Togo en décembre 2017 pour électrifier 300 000 ménages en cinq ans. Le gouvernement de ce pays d'Afrique de l'Ouest souhaite faire passer le taux d'électrification actuel en zone rurale à 50 % en 2030, contre 8 % actuellement.

Ensemble, les deux initiatives permettront au pays de faire passer son taux d'électrification des 8 % actuels à 50 %. Le pays s'est également donné pour ambition de faire passer sa capacité installée de renouvelable, reliée au réseau électrique de 3 MW en 2020 à 200 MW d'ici à 2030.

AGRO-BUSINESS :

Le chef de l'Etat intensifie la mise en valeur des Zones agro-pastorales

Déjà soumis à une profonde transformation structurelle au cours de ces dernières années, le secteur agricole bénéficie encore une fois d'une attention particulière du Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé, avec notamment des investissements ciblés et des projets d'envergure.

En effet, sur les orientations du Chef de l'Etat, le gouvernement a pris des dispositions pour la mise en place des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) et des zones d'aménagement de la production bovine (ZAPB). Le sujet a d'ailleurs fait l'objet d'une communication examinée au Conseil des ministres du 10 février 2021.

Les ZAAP, un mode d'exploitation agricole moderne

Pour une meilleure campagne agricole 2021-2022 notamment dans les zones à fort potentiel agricole, il est déjà prévu dans les tous prochains mois, la construction de 80 Zones dans les régions économiques du pays, ce qui portera le nombre à 118.

Ces nouvelles Zones sont réparties comme suit : 24 dans la région des Savanes, 24 dans la Kara, 5 dans la Centrale, 11 dans les Plateaux et 16 dans la Maritime.

Au total, 8000 hectares de terres cultivables, à raison de 100 hectares par zone, seront aménagés pour améliorer la productivité agricole dans les filières porteuses.

Les travaux techniques ont été déjà lancés en décembre 2020 avec l'identification des terres cultivables auprès des collec-



tivités locales, les levées topographiques et l'organisation des exploitants agricoles.

Les sites seront dotés de magasins d'une capacité moyenne de 500 tonnes, voies d'accès supplémentaires, systèmes de retenue d'eau et d'irrigation, logements et de bergeries améliorées, le tout alimenté de mini-centrales solaires photovoltaïques.

Fruit d'une collaboration efficace entre les collectivités locales disposant au minimum de 100 hectares de terres arables, le gouvernement et les organisations paysannes, les ZAAP sont un mode d'exploitation agricole moderne. Elles réunissent à cet effet sur

un seul et même site différents blocs pour la production des cultures vivrières, le maraîchage, la production d'arbres fruitiers, l'élevage et la pisci-

plaitation bovin moderne

Dans le même élan, le gouvernement prévoit la construction des Zones d'Aménagement de Production Bovine (ZAPB).

Dix (10) sites ont été identifiés comme zones pilotes pour le développement de ces ZAPB dans les préfectures de Zio, Lacs, Haho, Ogou, Anié, Blitta, Tchamba, Bassar, Kozah et Oti. Ces sites pilotes bénéficieront du soutien financier du Projet d'appui aux populations vulnérables (PAPV) à hauteur de cinq cents millions (500 000 000) de Francs CFA.

Les Zones d'aménagement de production bovine (ZAPB) constituent un système d'exploitation bovin dans un domaine bien circonscrit, regroupant des pools de troupeaux bovins d'une localité donnée; disposant d'atouts naturels et d'infrastructures sociales de base (école, dispensaire, cabinet vétérinaire...).

La création des agropoles participent également à cette dynamique de mise en valeur des terres cultivables de la promotion de l'agro-business.

Ces différents projets contribueront à faire du Togo un pôle d'excellence d'exportation des produits agricoles dans la sous-région, conformément à la vision du Président de la République déclinée dans la feuille de route gouvernementale (2020-2025) et dans l'Axe 2 du Plan national de développement.

culture. Ces zones mettent en jeu la modernisation des techniques culturales et la dynamique des coopératives agricoles.

Avec la création de MIFA, le gouvernement entend promouvoir davantage le développement rural à travers le renforcement de la chaîne de valeur agricole, la mise en place de nouvelles unités de transformation des produits agricoles, la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes, par ricochet l'inclusion sociale et financière.

Les ZAPB, un système d'ex-

PARLEMENT :

Les femmes parlementaires s'approprient des dispositions du code des personnes et de la famille et du code pénal révisés

Le Caucus des femmes parlementaires a organisé le 13 février 2021 au siège de l'Assemblée nationale, une session de dissémination des dispositions du code des personnes et de la famille et du code pénal révisés.



La session organisée a réuni une trentaine de participants en présence de la 2ème Vice-Présidente de l'Assemblée nationale, IBRAHIMA Mémounatou, Présidente du Caucus des femmes parlementaires.

Trois communications ont été faites lors de la rencontre. La première relative au code des personnes et de la famille pré-

sentée par Kobauyah Tamdja-Kpatcha, directrice du Sceau, de la Nationalité et de l'Identité civile, membre du comité des Droits de l'Homme des Nations Unies; la deuxième a porté sur les aspects notariés ainsi que la stratégie pour l'efficacité de jouissance des droits par les femmes présentée par Maître ABOUGNIMA Molgah et la troisième sur le

code pénal révisé avec Maître Justine Mawulawoè AZANLEDJI, premier Avocat général près la Cour Suprême du Togo.

Il était question d'amener les femmes députées et leurs sœurs de l'administration parlementaire se familiariser avec les dispositions du code des personnes et de la famille (CPF) et du code pénal révisés afin de leur expliquer les différents mécanismes prévus pour une jouissance effective de ces droits.

Elles devraient avoir une meilleure compréhension de ces deux textes en vue d'une pérennisation de la stabilité des ménages et des familles.

A cette session de dissémination, il a été partagé avec les femmes parlementaires et de l'administration, l'esprit et la lettre de ces dispositions spécifiques afin de les soustraire de l'ignorance de leurs droits.

« Le caucus des femmes parlementaires a organisé cette session de dissémination du code des personnes et de la famille et du code pénal révisés pour permettre aux femmes parlementaires que

nous sommes de nous approprier des dispositions de ces deux codes en vue de

leur vulgarisation. Une chose est de voter les lois et une autre est de les faire connaître. La session de ce matin a porté sur plusieurs dispositions notamment celles qui protègent la famille en général et la femme et les enfants en particulier. Nous avons également parlé des violences physiques et psychologiques faites aux conjoints et nous avons fait le tour de tous les maux qui minent nos sociétés », a déclaré l'honorable Ibrahim Mémounatou, 2ème Vice-présidente de l'Assemblée nationale et Présidente du Caucus des femmes parlementaires.

Sachez que dernière révision du code des personnes et de la famille remonte au 17 novembre 2014 et celle relative au code pénal date du 11 octobre 2016 avec des avancées importantes et de nouvelles dispositions en faveur de la femme et vise à garantir la paix sociale.

APRÈS LA DISSOLUTION DE LA FOSAP

A quand la prise de fonction de la nouvelle entité GSM anti-Covid-19 ?

Un constat amer de relâchement

Afin d'impliquer l'ensemble de la population dans la lutte contre la Covid-19, le gouvernement togolais a décidé de dissoudre la FOSAP et créer une nouvelle entité composée des forces de sécurité, de défense et des civils. Mais l'on ne sait pas finalement ce que cette nouvelle initiative devient.

En effet, la nouvelle entité, créée par décret présidentiel est venue remplacer la Force spéciale mixte anti-pandémie (FOSAP), qui a été dissoute.

Mise en place du GSM

Placé sous la supervision de la coordination nationale de gestion de la riposte (CNGR), le GSM anti Covid-19 est composé des personnels de forces de défense et de sécurité (600 hommes en tout) et des personnes issues de la population civile, notamment des volontaires des comités de développement villageois et de quartier. Dans les préfectures, il sera placé sous la responsabilité des comités locaux de gestion de la riposte, qui adapteront ses actions à celles de la CNGR.

Le Groupe pourra par ailleurs déployer ses personnels partout sur le territoire en cas de besoin, pour y maintenir l'ordre public.

La Covid-19 sera vaincue par une approche globale dans la paix avec une prise de conscience collective et un comportement civique des populations ».

La Force spéciale anti-pandémie covid-19 (FOSAP) est donc dissoute. Sur ses cendres est né un groupe mixte de surveillance anti Covid-19 (GMS anti Covid-19) composé des forces de défense et de sécurité et de volontaires civils. La décision est contenue dans un décret présidentiel daté du 13 janvier 2021.

La composition de GMS anti-covid-19 sera déterminée par un arrêté du premier ministre de même que l'organisation et le fonctionnement.

Ses missions : veiller à la sensibilisation et à l'application des différentes mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus. Le GMS est placé sous le contrôle de la Coordination Nationale de Gestion de la Riposte au COVID-19.

La dissolution a été actée par le président de la République sur la base des informations contenues dans un rapport conjoint de trois ministères sectoriels du gouvernement. Notamment de l'administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, de la Sécurité et de la Protection Civile et enfin de la santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins.

Inquiétudes et interrogations Mais depuis quelque temps, les observateurs commencent par

s'interroger et s'inquiéter au regard du nombre des cas de contamination qui grimpent et du nombre de décès qu'on ne cesse d'enregistrer. En effet, depuis la dissolution de la FOSAP, les forces de sécurité et de défense ne sont plus visibles dans les grands carrefours de la capitale et des autres agglomérations ainsi que dans les lieux publics comme les marchés, les bars et les lieux de rassemblement à grande affluence. Le relâchement semble revenir à grands pas. Dans les bars et autres coins des buvettes, c'est le retour à la vie normale. La manière dont les gens s'embrassent, se serrent les mains et dansent comme si de rien n'était commencent par donner la sueur froide. C'est tout comme on veut donner raison à ceux qui doutent encore de l'existence de la pandémie qui continue par des ravages et des dégâts à travers le monde entier.

C'est pour cela qu'il faut tirer sur la sonnette d'alarme pour amener les autorités à accentuer la mise en fonction de ce nouveau GSM qui va se mettre au travail. Comme on le dit sou-



vent, le commencement de la sagesse, commence par la peur du gendarme. La pandémie prend des allures inquiétantes. L'on ne doit pas relâcher avant l'arrivée des vaccins qui sont attendus dans les mois prochains.

Lorsque le gouvernement avait mis en place, la FOSAP dans l'immédiat, elle s'est mise au travail. Mais les éléments avaient confondu en ce temps-là, l'état d'urgence sanitaire à l'état d'urgence sécuritaire. Ce qui avait entraîné des bavures occasionnant des morts d'homme. Pour remédier à cette situation, le commandement de cette force avait été changé.

Le nouveau commandant de la Force mixte anti-pandémie, le Colonel Kodjo Amana avait eu à rappeler lors de la cérémonie de passation de commandement, la nature de l'état d'ur-

gence décrété par le Chef de l'Etat le 1er avril 2020.

« L'état d'urgence décrété par le gouvernement n'est pas un état d'urgence sécuritaire mais sanitaire », a-t-il précisé, alors que plusieurs cas de bavures ont été observés lors du couvre-feu instauré de 20h à 6h.

Nommé par décret, pour reprendre les choses en main, celui qui a dirigé avec succès la Force Sécurité Election Présidentielle (FOSEP 2020), a appelé au professionnalisme de tous les membres et demandé à éviter surtout le recours à la violence, sous toutes ses formes.

« La mission de la Force consiste à faire respecter les mesures préventives prises par le gouvernement, à travers la sensibilisation, l'éducation et la protection de la population », a-t-il indiqué lors de sa réunion avec le commandement opération-

nel.

En rappel, le gouvernement a diligenté des enquêtes afin de situer les responsabilités autour des divers incidents liés au couvre-feu.

Aujourd'hui, une nouvelle structure est désormais chargée de faire respecter les dispositions sanitaires édictées par le gouvernement dans la riposte contre le covid-19. Le Groupe Mixte de Surveillance anti covid-19 (GMS anti Covid-19) vient d'être officiellement mis en place, pour sensibiliser et procéder de façon pédagogique, à l'application des lois.

Le retard dans la prise de fonction de cette nouvelle entité composée de civil, des forces de défense et de sécurité, est-il dû à la formation des civils ou la composition de ce nouvelle force qui va livrer une bataille à l'ennemi invisible ? Nul ne saurait le dire. Ce qu'il y a est que ça traîne et le constat qui est fait est amer. Il y a un relâchement dans le respect des mesures barrières sur les lieux publics, dans les lieux de culte, dans les marchés. Même au niveau de l'organisation des funérailles, rien n'est plus respecté. Or, la seule chose pour maîtriser cette pandémie, c'est le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement.

Abass ISSAKA

ÇA GAGNE LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Après le Lycée Français de Lomé, le Coronavirus atterrit au complexe scolaire l'ITC Assomption de Sokodé

L'inspection de la Région Centrale maintient les compositions régionales aux dates prévues

Le coronavirus gagne les milieux scolaires au Togo. L'Institut Technique commercial Assomption basé à Sokodé environ 320 km de Lomé et qui englobe le cours primaire et le secondaire avec le premier cycle et le deuxième cycle avec l'enseignement général et technique ferme ses portes ce 15 février 2021 jusqu'à nouvel ordre en vue de limiter la propagation de la pandémie. La nouvelle de la fermeture vient de la direction du complexe ITC Assomption.

La montée vertigineuse de la maladie au coronavirus au Togo prend une allure inquiétante. En effet, les informations qui nous sont parvenues à la rédaction, indique, l'ITC Assomption, un établissement confessionnel basé à Sokodé, avait effectué vendredi dernier au sein de l'établissement des tests de Covid-19. Les tests révèlent une vingtaine de cas positifs. Face à cette réalité, les autorités sanitaires ainsi que les autorités de la ville et les responsables de l'établissement décident de la fermeture des portes de l'ITC Assomption, ce jusqu'à nouvel ordre en vue de limiter la propagation de la pandémie. Ce, après le premier test qui a obligé les autorités sanitaires à accélérer le test ce 15 février 2021 dans les autres cycles du complexe.

En attendant les résultats de ce deuxième test, les autorités ont décidé de fermer le complexe à compter du 15 février 2021 jusqu'à nouvel ordre en vue de limiter la propagation. Dans un communiqué, intitulé « Fermeture de l'ITC Assomption », on fait état de ce que les cas avérés positifs de Covid-19 dans le complexe Assomption a obligé les autorités à fermer ledit complexe, donc l'ITC Assomption y compris. La fermeture annoncée ce 15 février 2021 va jusqu'à nouvel ordre. Le communiqué appelle tous les parents et élèves au respect scrupuleux des mesures barrières et à être à l'écoute de l'évolution de la situation sanitaire.

Il y a seulement quelques jours c'est l'école française qui fermait ses portes pour cause de

plusieurs cas de contamination à CoronaVirus pour trois semaines. Le Lycée français de Lomé est fermé depuis le 10 février et jusqu'au 23 février après la découverte d'un cluster.

Pour freiner un foyer épidémique, ce type de mesure est décidée et les élèves et professeurs soumis à des tests PCR. Les cas positifs doivent s'imposer une quarantaine.

Un premier cas avait été détecté dans cet établissement le 15 janvier dernier. Depuis cette date, 27 cas positifs ont été identifiés, dont 21 élèves et 6 enseignants sur cinq niveaux. Cette fermeture ne concerne que le site Strauss (collège et lycée).

Elle a été demandée par la Coordination nationale de gestion de la riposte au COVID-19. Le Lycée français de Lomé comprend une école primaire, un collège et un Lycée. Les contaminations risquent d'aller crescendo. Car les élèves contaminés ont des parents vers lesquels ils retournent à la maison. Leurs camarades

d'école également risquent d'être des cas contacts qu'il faut à tout prix rechercher. Certains parents craignent la fermeture des établissements. Mais une lettre adressée aux chefs d'établissements par le chef d'inspection rassure. Il rappelle aux chefs d'établissements que les compositions régionales du 1er semestre sont maintenues aux dates initialement fixées, c'est-à-dire du 15 février au vendredi 19 février 2021 pour tous les établissements d'enseignement techniques et professionnels de la Région Centrale sauf l'ITC Assomption. L'inspection prendra des dispositions particulières au moment venu pour cet établissement.

A l'allure où vont les choses, ça devient sérieux. L'on ne sait pas pour le moment, ce qui se passe dans les autres établissements scolaires. Prudence alors. Respectons les mesures barrières en tout moment et en tout lieu.

Tassou Bagoudou

ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

« Faure n'ira pas loin... il sera chassé par le peuple ». C'est avec ces incantations qu'un minable politi-chien s'est permis de faire son entrée politique. On dit souvent que ce sont les tonneaux vides qui font du bruit. Ce minable politcard dont il s'agit n'est personne d'autre que Nicodème Habia. Hummm ! on aura tout vu dans pays. Des gens comme ça aussi créent des partis politiques et prétendent nous diriger. Lors de la rentrée politique de son particule « Les Démocrates », au lieu de faire des projections pour le développement de son pays, ce va-t-en guerre, s'est lancé dans incantations inutiles. Du déjà vu et du déjà entendu. Ce sont ces types de personnes qui ont contribué à l'échec de la démocratie. Quand les vrais grands par-

R

tis ont fait, ça a donné quoi ? Quand voulez prendre la parole, il faut au moins tourner mille fois sa langue avant de sortir quelque chose de votre bouche. Aujourd'hui incantation, demain incantation, tous les jours incantations. Mais

Faure Gnassingbé est là kankpé. Si vos incantations là allaient donner quelque chose, il y a longtemps que vous aurez atteint vos objectifs. Mais rien. Les Togolais sont découragés. Cherchez autre chose. Le pouvoir se prend dans les urnes et non dans la rue. Ta grève de faim que tu as faite là, qu'est ce que tu as eu comme résultat. Ecoutez laissez-nous respirer. Nous on avance seulement ! Bandes d'incompétents. Toi qui te regarde encore même. Tu peux encore faire grève de faim ou aller te coucher en haut chez Dieu, Faure restera là où il est jusqu'à la fin de son mandat.

COMMUNIQUE DU CONAPP

Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), l'épouse et les enfants de feu Halirou Morou Tchakala, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathies, d'affection, d'amitié et de soutien de tous genres que vous leur avez témoignées par votre grande mobilisation et votre présence à leur côté, lors du rappel à Dieu du Directeur de Publication du journal Courrier de la République.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de porter la famille du défunt dans votre cœur et dans vos prières.

Qu'Allah, le tout miséricordieux vous le rende au centuple.

Lomé, le 16 février 2021

Le Président
El-Hadj Arimiyao TCHAGNAO

Courtes contre la montre

Le Togo a 636 000 doses de vaccins !

Alors que le Togo aura recours au vaccin Covid-19 'Astrazeneca', récemment autorisé sur le marché européen, les premières vaccinations pourraient débuter dans les prochaines semaines. Un recensement des bénéficiaires de la première vague du programme va être lancé. Dans une récente note officielle, le ministère de la santé, Prof Moustafa Mijiyawa, demande aux responsables régionaux et préfectoraux de lancer le dénombrement des premières cibles de la campagne. Sont concernés par la première vague de vaccination contre le Covid-19 : le personnel de santé sur toute l'étendue du territoire, et les populations à haut risque, situées dans la région sanitaire du Grand Lomé. Cette seconde catégorie de personnes regroupe les personnes âgées de 50 à 64 ans, les personnes de moins de 50 ans ayant des affections chroniques et facteurs de risques, et les détenus, déplacés ou réfugiés). A que le Togo s'est vu attribuer, dans le cadre de l'initiative Covax, 636 000 doses de vaccins, prévus pour ce premier semestre 2021. A ce jour, on dénombre plus de 5900 cas cumulés de Covid-19, pour 81 décès, et 789 cas actuellement actifs, selon les chiffres officiels.

Les transferts monétaires en 2020

Le programme de transferts monétaires, sous-composante du projet de Filets sociaux et services de base (FSB), exécuté par l'ANADEB, est une aide mise en place par le gouvernement pour accroître l'accès des communautés aux infrastructures sociocollectives, aux services sociaux de base, à une couverture sociale minimum. Son objectif est de répondre à la problématique de la responsabilisation des communautés dans leur développement pour accélérer l'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). En 2020, le projet a ciblé des milliers de foyers vulnérables sur l'étendue du territoire. Au total, 59 179 ménages, soit 97% des populations ciblées, ont bénéficié des transferts monétaires de 15 000 francs CFA chaque 03 mois. Démarré en 2019, le programme de transferts monétaires cible 61 000 ménages issus de 585 villages des 209 cantons les plus pauvres du Togo en fin 2020 et 120 000 ménages à l'horizon 2021. Le gouvernement compte intensifier ce projet à l'endroit des ménages vulnérables d'ici 2025. L'autre sous-composante du projet de Filets sociaux et services de base (FSB), est les cantines scolaires. Elles ont permis à 97 518 élèves (soit 103,2% de la cible) de manger à leur faim, en milieu scolaire. 8 255 135 repas chauds leur ont été servis. En outre, les capacités de 2 357 Comités de développement à la base (CDB) et 1 350 groupements ont été renforcées, ce qui a permis à 194 communautés de disposer chacune d'un plan d'action.

Le HCR équipe 03 communes

Les communes d'Agoo-Nyivé 3, Yoto 2 et Avè 2, ont bénéficié d'un lot de matériel informatique, 12 février 2020. Offert par le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR-Togo), l'équipement est destiné à faciliter la délivrance des actes de naissances aux populations.

06 ordinateurs de bureau, 06 ordinateurs portables et trois imprimantes, sont offerts aux trois communes. Ce don s'inscrit dans le cadre de la campagne « J'existe » lancée en novembre 2014. L'objectif est de lutter contre l'apatridie dans le monde.

Pour le HCR-Togo, cet apport matériel est une façon d'appuyer les trois communes, leur permettant de délivrer très facilement des actes de naissance aux populations.

« Un apatride est une personne qu'aucun Etat ne reconnaît comme son citoyen en application de sa législation. Il est privé de ses droits fondamentaux et à l'accès aux services essentiels », rappelle Monique Edo Atayi-Kuassi, cheffe de bureau du HCR-Togo.

Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

Directeur de Publication

Abass ISSAKA
90 16 49 87 / 90 85 85 22

Mise en page :

A. Maxime (91 08 91 02)

Imprimerie :

Rad Graphic Sarl U.

Responsable commercial

Bertine ADJAHO
90 36 97 10

Tirage :

2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr

DÉGUERPISSEMENT DES OCCUPANTS DE LA PLAGE :

Les occupants ont jusqu'à la fin du mois de Février pour libérer les lieux

Depuis maintenant six mois, le gouvernement a demandé aux occupants du littoral de la plage du Togo de libérer les lieux. Le délai de cette mesure va jusqu'à fin février 2021. Il y a quelques jours, le Maire Fabre Jean-Pierre de la commune de Golfe 4 a sorti un communiqué dans lequel il suggérait à ceux occupant la bordure du littoral de sa commune de déguerpir d'ici le 15 février prochain. Un communiqué au cœur de toutes les controverses dans l'opinion depuis sa publication. Ce lundi, le Maire et ses conseillers municipaux étaient devant les professionnels des médias pour expliquer cette démarche. Cet exercice s'inscrit dans la nouvelle dynamique de la commune, celle de partager régulièrement avec la presse les réalités auxquelles fait face la maire de Golfe 4.



qui voulons qu'ils quittent la plage. On a juste voulu leur rappeler qu'une décision a été prise et qu'il va falloir prendre leur disposition pour partir de manière spontanée eux-mêmes avant la fin du délai au lieu de se voir faire déguerpir des lieux par la force par le gouvernement. On les a juste confirmé que la date limite donnée par le gouvernement, c'est fin février. Parce que nous savons ce qui va se passer après cette date. On a pris le soin de distribuer ce communiqué individuellement à tous ceux qui occupent la plage. On ne gagne rien à chasser les gens du littoral. Ce n'est pas nous non plus qui percevons les taxes. C'est la préfecture maritime » a-t-elle expliqué.

Le Maire Fabre Jean-Pierre a fait savoir aux médias que ce n'est pas lui qui chasse les gens. Pour lui, ce qui se raconte, ce sont des rumeurs malveillantes.

« Ce n'est pas moi qui chasse les gens sur le littoral. C'est l'intérêt général. Je n'ai pas gouverné le pays pendant 50 ans pour être dans la brutalité » a-t-il lancé.

Il est question ajoute-t-il, de lutter contre la pauvreté, soulager les communautés bénéficiaires et faciliter les actions d'assainissement, la mise en place d'un observatoire du littoral pour le partage des connaissances et la création puis l'opérationnalisation de 7 unités pilotes de transformation des produits locaux.

« La demande à quitter les plages se fait au Bénin, au

Ghana, au Sénégal, au Nigéria, bref tous les pays concernés par ce projet. Mais ce qu'il faut savoir c'est qu'il nous a été dit que la gestion du littoral relève du Haut Conseil de la Mer et du préfet maritime. Ça veut dire simplement que nous en tant que commune nous demandons aux occupants de la plage de libérer les lieux en vertu des dispositions que 3 ministres ont prises », a clarifié Jean-Pierre Fabre.

Pour Isabelle Ameganvi, Maire Adjointe à la maire de Golfe 4, ils ont hérités de ce que la délégation spéciale qui a installé les occupants de la plage. En tant qu'Elus locaux de Golfe 4, a-t-elle précisé, ils n'ont installés personne sur la bordure de la commune depuis leur prise de fonction en octobre 2021.

« Nous prenons aujourd'hui

l'antériorité de l'ancienne délégation de Lomé-commune et donc nous subissons les conséquences des actes posés par cette délégation spéciale » s'est-elle indignée.

Isabelle Ameganvi a également informé que la gestion du littoral et des bords des lagunes relèvent du Préfet maritime qui a compétence exclusive de gérer tous les problèmes du littoral et c'est lui qui a installé les gens sur la bordure. Toutes les communes concernées par la mesure prise par le gouvernement ne font que respecter cette décision du gouvernement.

« Le gouvernement a adressé un courrier aux Maires des communes du littoral leur demandant de prendre des dispositions pour exécuter les

opérations de désencombrement et de déguerpissement du littoral dans le respect du communiqué interministériel. La note a été adressée au Haut Conseil de la mer, au Préfet maritime, au Préfet de Golfe, au Préfet des Lacs, Maire Golfe 1, Golfe 4, Golfe 6, Lac 1 et Lac 3. Cette disposition de libérer le littoral est un projet régional qui ne concerne pas uniquement que le Togo. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin et le Nigéria sont touchés. Le gouvernement fera partir ces gens pour l'intérêt général. C'est en toute responsabilité que la maire de Golfe 4 a confirmé aux occupants ce qui leur avait été déjà notifié depuis maintenant six mois en leur demandant de partir d'ici le 15 février. Ce n'est pas nous

Pour rappel, la bordure du littoral qui concerne la mairie de Golfe 4 est celle qui va de Kodjoviakopé jusqu'au rond-point de Sancta maria.

D'ici fin février 2021, les occupants devront déguerpir. Cette disposition s'inscrit dans le cadre du projet WACA qui est un projet régional dédié au littoral des pays concernés.

M. Bimôkê

MÉDIAS : Des équipements de dernière génération offerts à la HAAC pour recevoir, écouter et suivre en direct 14 radios de la Kara

La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) poursuit ses réalisations dans l'accomplissement de sa mission. Après les vingt-quatre (24) radios et les huit (8) télévisions du Grand-Lomé, les quatorze (14) radios de la région de la Kara sont désormais reçues, écoutées et suivies en direct dans les installations de la HAAC à Lomé 24h/24 en attendant celles des Plateaux, Savanes, de la centrale et de la Maritime. La réception des équipements de l'antenne régionale de la Kara a été faite ce jeudi 11 février 2021 au siège de la HAAC, en présence du Président de l'institution, Pitalounani Telou, ses pairs et les partenaires.

La réception de ces équipements de dernière génération s'inscrit dans l'axe 2 du Plan de l'institution de régulation des médias notamment « consolider la régulation par la couverture du territoire nationale par la décentralisation des services de la HAAC déclinée en antennes régionales ».

L'ensemble du dispositif de l'antenne a coûté environ 28 millions de francs CFA financé par l'Ambassade de France à travers le Projet de formation et d'appui au secteur de l'audiovisuel et des médias (PRO-FAMED) mis en œuvre en collaboration avec le ministère en charge de la Communication.

La réception de tous ces programmes permet aux équipes du service de « Monitoring » d'analyser les contenus en vue d'assurer les cahiers de charges ainsi que les règles déontologiques et éthiques. Tous les programmes ainsi reçus au service Monitoring sont archivés et conservés pendant

trois (3) mois selon les modalités requises.

« Le service de Monitoring arrive à déterminer les temps d'accès de chaque groupe aux médias officiels et privés et lorsqu'il y a violation des règles professionnelles ou des manquements aux cahiers des charges, à établir, sous la coordination du Directeur des médias, de la communication, de la documentation et de antennes régionales, un rapport à l'antenne du collège des membres », a expliqué le Rapporteur de la HAAC, Babaka Badibassa et d'ajouter que la réception est l'aboutissement d'un processus lancé en 2020 et dont l'acte de concrétisation n°1 a été l'inauguration le 29 septembre à Kara du bureau de l'antenne régionale de la Région de la Kara.

La mise en place d'une antenne régionale a-t-il poursuivi comprend deux (2) volets, un bureau avec du personnel chargé d'une part, du suivi des pro-

grammes des médias audiovisuels, des publications écrites et en ligne, et d'autre part, d'assurer la représentation de la HAAC dans la région pour ses autres missions. Le deuxième volet est l'infrastructure technique d'acheminement des signaux des radios de la région et de leur réception au siège de la HAAC à Lomé.

La deuxième phase qui s'est achevée le 29 janvier 2021 a été conduite par une équipe de la HAAC et de TogoCom à Lomé et dans les sept (7) préfectures de la région de la Kara. Une visite qui permis d'installer des équipements techniques notamment des encodeurs audio et des tuners radios pour chacune des 14 radios de la Kara afin de véhiculer leurs signaux, à travers la fibre optique jusqu'à la station de TogoCom à Cacavéli (Lomé). De là, les signaux ont été convoyés au siège de la HAAC par la plateforme E-Gouv, dont la capacité de la liaison avec la HAAC a été renforcée à cet effet.

Des décodeurs audio et d'autres équipements informatiques convertissent les signaux reçus en programmes radio. Une option faite par la HAAC parmi tant d'autres en raison de son coût et du recours à l'expertise nationale.

CRISE SANITAIRE : Arrestation de plusieurs gestionnaires de boîtes de nuit et des trafiquants de faux tests Covid

Alors que le gouvernement fait d'énormes efforts pour sortir le Togo de la crise sanitaire de la Covid-19, des individus malintentionnés, eux, profitent de cette maladie pour mener des activités frauduleuses et s'en mettre plein les poches. Neuf membres de ce vaste réseau viennent d'être arrêtés, a appris l'Agence de presse AfreePress.

C'est ce qu'a indiqué mercredi 10 février 2021, le premier responsable de la Coordination Nationale de Gestions de la Riposte au Covid-19 (GNCR-C19), Colonel Djibril Mohaman.

« Nous avons eu des rumeurs qu'il y a des fraudeurs qui font de faux certificats négatifs à la Covid-19 aux voyageurs notamment aux arrivants, mais également pour ceux qui partent de Lomé. Cela nous a permis de remonter jusqu'aux réseaux qui font cela. Et pour l'instant, neuf personnes ont pu être arrêtées et seront présentées devant la justice pour répondre de leurs actes. Nous allons continuer à être vigilants pour qu'on puisse arrêter les autres faussaires », a indiqué le patron de la Coordonateur de la GNCR-C19.

Celui-ci a par ailleurs annoncé d'autres arrestations. Cette fois dans les rangs des tenanciers de boîtes de nuit qui mènent clandestinement leurs activités dans la ville de Lomé, et ce, malgré l'interdiction.

« Ceux qui ne respectent pas

les mesures prises par le gouvernement, certains ont pu être arrêtés ce week-end, notamment les responsables de deux boîtes de nuit qui animent des soirées à savoir le MM7 et la Villa. Les responsables de ces boîtes de nuit ont été présentés au procureur et pour l'instant, tous leurs instruments sont gardés au commissariat », a poursuivi le Médecin Colonel.

Pour rappel, le test PCR négatif au Covid-19 et la fermeture des boîtes de nuit, font partie d'une série de mesures prises par le gouvernement et destinées à limiter la propagation de la pandémie dans le pays. Spécialement, le test PCR Covid-19 est obligatoire à l'arrivée comme au départ de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma. Au Togo, l'Institut National d'Hygiène (INH) est le seul service technique du ministère de la Santé, habilité à effectuer les tests PCR Covid-19. Pour les voyageurs, ces tests sont effectués à l'aéroport de Lomé, 72 heures avant leur départ et immédiatement à leur arrivée.

PÉTROLEGATE: Les avocats de la famille Adjakly clament toujours l'innocence de leur client

Depuis six mois l'affaire dite pétrolegate incriminant la famille Adjakly est dans tous les esprits au Togo. Même si la justice a condamné le journal alternatif à une amende de 4 millions pour n'avoir pas, selon elle, sorti les preuves de ces publications, les Avocats du plaignant continuent de clamer fort l'innocence de leur client. Pour ce collègue d'Avocat, cette affaire est orchestrée, c'est un mythe et une fake news. Pour eux, les légendes, les fables et les mythes ont la peau dure. Ce Vendredi, Maître Eric Sossah et son collègue Mr Kokou Edem ont expliqué dans un effort de pédagogie ce qui selon eux est la réalité aux professionnels des médias.

Pour ces Avocats, il est impossible que les faits imputés à leur client soient envisageables.

« Quand vous êtes accusés par la presse d'un fait inexistant, nous estimons que c'est par la presse que vous essayez de faire l'essentiel de la lumière sur ce qui doit être fait. La presse est d'un relai indispensable. C'est par elle que vous devrez rétablir certaines vérités » a indiqué Maître Sossah.

Les Avocats ont rappelés qu'il y a un procès en marge de cette affaire qui n'est pas celui des allégations ou du fonctionnement du pétrolegate, mais celui en diffamation.

« Cela veut dire que le procès n'a rien à faire avec ceux pour quoi nous sommes ici en face des journalistes. On est en train d'expliquer à la population togolaise que ce qui a été dit dans le journal est impossible parce que c'est toujours l'obscurantisme associé à l'ignorance qui crée les crédules. Et quand la crédulité s'associe aux mensonges, ça donne une opinion empoisonnée. Nous avons pour ambition de désempoisonner l'opinion dans cette affaire » a précisé Maître Sossah.

Pour lui, l'Etat ne sait pas jusqu'à présent plaint d'un détournement, encore moins les importateurs de pétrole. Les marketeurs n'ont plus n'ont pas fait savoir que de l'argent

a été détourné. A partir de ce moment de quoi tient-on qu'un détournement s'est produit ? S'est-il questionné.

Les Avocats ont précisé que la suite logique n'est pas que la presse peinte en blanc la famille Adjakly, mais plutôt qu'elle relaie les informations critiques et qu'elle fasse des confrontations scientifiques qui sont possibles en s'équipant des éléments de vérité pour dire que dans cette affaire de pétrolegate il y a effectivement une fake news.

« Notre exercice principal est d'affirmer de la façon la plus débordante possible que cette affaire est une fake news totale et que vous irez chercher partout où vous pouvez. Nous vous invitons à vous rapprocher de nous pour avoir des éléments de vérités si vous le souhaitez de la façon la plus officielle et la plus citoyenne possible. Vous découvrirez que c'est une fake news absolue » a lancé Maître Sossah.

Les Avocats ont fait savoir que leur client ne doit pas être répudié sur le seul dire du journal alternatif. Ils estiment avoir décidé de creuser l'abcès en affrontant l'opinion à travers la presse. L'objectif de cet exercice, ont-il précisé est de dénoncer le journalisme de « carnavales » qui jette l'opprobre sur un citoyen auquel certains journalistes se livrent.

TRICHE SUR L'AGE DES JOUEURS : Voici la proposition de Antonio Souare, président de l'UFOA A

Pour mettre définitivement un terme aux problèmes liés à l'âge et l'identité des joueurs lors des différentes compétitions, le président de l'UFOA zone A, le Guinéen Antonio Souaré a une impérieuse idée : la mise sur pied d'une licence unique biométrique.

Nous avons prévu dès notre élection faire une tournée pour réexpliquer notre vision à nos pairs présidents de fédération. Parmi les propositions qu'on souhaite leur soumettre, il y a la mise en place d'une licence unique biométrique », a confié Antonio Souaré à nos confrères de l'APS. Avec cette licence biométrique, il sera mis en place un répertoire de données où s'enregistreront toutes les informations sur les joueurs de chaque zone depuis leur bas âge.

Aussi, le président de l'UFOA A pense « travailler avec les autres présidents à la mise en place d'une direction technique et d'une académie zonale ».

Au tournoi de l'UFOA A qualificatif pour la CAN U17, la Gambie et la Sierra Léone ont été disqualifiés de la compétition pour fraude sur l'âge des joueurs.

La Guinée sous sanction de la CAF pour le même problème de fraude sur l'âge des joueurs n'a pas pris part à cette édition qui a lieu du 05 au 15 février 2021 au Sénégal.

Après deux précieuses victoires en autant de sortie et une qualification à l'appui pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans, les Eperviers cadets ont été disqualifiés par la Confédération Africaine de Football le 10 janvier 2021 à Lomé du Tournoi de l'UFOA zone B. Raison : fraude sur l'âge de deux joueurs. Colère, amertume, indignation. Et le gouvernement à travers la ministre des Sports et des Loisirs Dr Lidi BessiKama a mis en place une commission ad

hoc d'enquête administrative pour situer les responsabilités. Curieusement, les résultats de cette Commission présentés samedi 06 février dernier par la ministre n'ont rien trouvé d'anormal.

Composée de six (06) membres à savoir : Dr Kpessu Abalo, Conseiller technique du Ministre des Sports et des Loisirs, Président ; Dr Edoh Sétowou Mawulikplimi, Juge au Tribunal de Lomé, Rapporteur ; Dr Agbobl Yao Apelété, Médecin des Sports, membre ; M. Agopomé Kodjovi, Inspecteur d'éducation physique, membre, M. Djibo Ayoubou, Inspecteur de l'éducation populaire et des Sports, membre et Yaya Safiana, Professeur d'éducation physique et sportive, membre, cette commission a fait un travail remarquable pour édifier l'opinion.

Les résultats des travaux de la dite Commission ont été exposés par Dr Lidi BESSI-KAMA, ministre des Sports et des Loisirs au cours d'un point de presse tenu ce samedi 06 février.

Selon le rapport, après le recueil des témoignages, l'audition de 7 personnes pré-identifiées dont le sélectionneur des Eperviers U17, la collecte et l'exploitation de tous les documents produits ou échangés, « il en ressort que la ligne de défense des responsables de la FTF repose, entre autres sur les manquements et les retards dans les réactions de la CAF et de l'UFOA B, suite à leur sollicitation et requête introduites ».

« Si des réserves et reproches ont été formulées par les responsables de la FTF relativement

à l'attitude du comité d'organisation du tournoi et de la CAF, il n'en demeure pas moins que certains manquements et même certaines légèretés sont imputables à la FTF ou partagés avec la CAF, et peuvent être relevés autant aux plans administratif, technique, organisationnel que médical », a indiqué Dr Lidi BESSI-KAMA.

Des recommandations ont été formulées à l'endroit du Comité Exécutif de la FTF et du Ministère des Sports et des Loisirs par la commission administrative d'enquête.

En ce qui concerne le Ministère des Sports et des Loisirs, Dr Lidi-Bessi Kama a promis « veiller personnellement à l'application des recommandations pertinentes qui leurs ont été soumises ».

Pour la ministre des sports au Togo, c'est un ouf de soulagement « de constater que tous les acteurs de la FTF sont exempts de tout soupçon de fraude dans cette affaire ». « On peut donc, pour clore ce rapport, soutenir sans risque de nous tromper que l'honneur de la FTF est sauve. Il n'y a eu aucune intention malveillante, donc aucune sanction n'est à envisager. Le Togo a été victime d'un système d'évaluation de l'âge des athlètes qui peut l'avoir pénalisé. S'il y a eu d'autres facteurs pénalisants, il faudra regarder du côté de la CAF qui, naturellement, ne sera jamais disposée à se saborder », a-t-elle déclaré. Elle a par ailleurs, invité le Colonel Guy Apkovy et son équipe « à collaborer davantage avec le Ministère pour faire face ensemble à tous les défis ».

Même si le Togo ne peut plus être ramené dans la compétition, le Médecin-Commandant Bessi-Kama « encourage la FTF à insister sur ses requêtes introduites auprès de la CAF afin qu'elle y réponde clairement pour laver l'affront fait à notre pays ».

La société Togocom signe un partenariat avec la Plateforme Industrielle d'Adétikopé

La société Togocom a paraphé ce mardi 16 février 2021, un accord de partenariat avec la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA). La cérémonie de signature de cet accord de partenariat s'est déroulée dans les locaux de PIA à Adétikopé en présence des responsables des deux sociétés.

« Togocom est un partenaire de choix très stratégique. Un partenaire qui va nous permettre de mettre à disposition des investisseurs la technologie télécom de qualité », a indiqué le Directeur Général de PIA, Jesse DAMSKY.

La plateforme industrielle d'Adétikopé est un projet majeur pour le gouvernement togolais face à l'important manque à gagner local dû à l'exportation de matières premières brutes, et la problématique de création de valeur ajoutée pour le pays en matière d'emplois et de revenus.

« Dans le cadre de ce partenariat, nous sommes approchés par PIA pour leur mettre à disposition un technologie

Telecom de pointe. Nous allons déployer la fibre optique sur l'ensemble de la zone et aussi la technologie 5G pour permettre aux entreprises qui vont se localiser dans la zone et les localités de bénéficier des meilleures technologies en matière de connectivité mobile », a déclaré Paulin Alazard, le Directeur Général de Togocom.

Il s'agit d'un partenariat renouvelable. L'objectif selon les premiers responsables de Togocom, c'est de pouvoir être au côté des investisseurs pour leur proposer une solution claire, un kit fibre optique, support mobil et bien d'autres services.

La plateforme d'Adétikopé permet l'industrialisation de nombreux secteurs d'activité togolais, à l'instar du secteur agricole (coton, anacarde, soja, riz, sésame...) en créant des rouages performants qui permettront la transformation locale des matières premières et ainsi l'exportation de produits manufacturés qui généreront d'importants revenus pour le pays.

Les deux objectifs visés de la prochaine vaccination anti Covid-19

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins
Vaccination contre la COVID-19
Note d'information à l'attention du personnel de Santé du Togo

Un vaccin est un produit immunologique, contenant un antigène provenant d'un agent infectieux, administré à un organisme sain dans le but de provoquer le développement d'une immunité, par la production d'anticorps ou de cellules, capables de lutter contre l'agent infectieux.

La vaccination contre la COVID-19 vise deux objectifs :

- Diminuer la charge de la maladie, en prévenant notamment les cas graves et les décès et par conséquent de réduire la surcharge hospitalière ;
- Réduire les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

L'efficacité des vaccins n'est pas encore démontrée pour réduire la transmission de SARS-CoV-2, d'où le respect des mesures barrières même après la vaccination.

Il existe différents types de vaccins :

- Vaccins vivants atténués et des vaccins non-vivants qui contiennent une faible quantité ou un fragment de virus affaiblis ou inactivés ;
- Vaccins ne contenant pas l'agent infectieux entier mais uniquement des fragments ;
- Vaccin avec du matériel génétique (ARNm) qui va produire une protéine de l'agent infectieux dans le corps : vaccins à ARN messager ;
- Des vaccins à vecteurs viraux qui contiennent des virus vivants atténués ou inactivés, mais pas ceux qui provoquent la maladie contre laquelle l'on souhaite être immunisé, ils utilisent d'autres virus inoffensifs pour l'homme (adénovirus).

Tableau 1. Différents types de vaccins disponibles ou en cours d'évaluation

Type Vaccin	Laboratoires	Efficacité	Conservation (°C)	Nombre de doses
ARN messenger	Pfizer/BioNTech	95,0%	-70	2
ARN messenger (mRNA-1273)	Moderna	91,4%	-20	2
Vecteur viral (adénovirus)	AstraZeneca	70,4%	2-8	2
Vecteur viral (adénovirus)	Sputnik V	91,4%	2-8	2
Virus inactivé	Sinovac	50%	2-8°C	2
Virus génétiquement modifié	Johnson and Johnson	66%	2-8°C	1

2-8°C (température normale du réfrigérateur)

Les personnes cibles de la stratégie vaccinale contre la COVID-19 :

La cible à atteindre, c'est 60% -70% de la population pour atteindre une immunité collective.

Les personnes prioritaires pour la vaccination seront les personnes vulnérables. Il s'agit des personnes de santé de première ligne, personnes âgées de 50 ans et plus et les personnes qui présentent des maladies chroniques comme l'hypertension artérielle, le diabète, le VIH, le cancer, l'insuffisance rénale chronique etc. Toutefois, le choix de vacciner le personnel de santé en première intention est une stratégie non seulement pour les protéger des formes graves, mais aussi pour maintenir les capacités du système de santé et améliorer l'adhésion au sein de la communauté. La vaccination des enfants contre la Covid-19 n'est pas encore recommandée. Les personnes malades présentant de la fièvre, ou ayant un mauvais état général ne doivent pas être vaccinés. Ces personnes pourront recevoir leurs doses de vaccin après guérison.

Les manifestations post-vaccinales indésirables :

Comme après toute vaccination, des manifestations post-vaccinales indésirables (MAPI) peuvent être observées. Globalement, on distingue des effets attendus et des effets inattendus.

Effets attendus :

- Manifestations locales au point d'injection : douleurs modérées, rougeur, démangeaisons, gonflement et gonflement ;
- Manifestations générales : fièvre passagère (1/10), sensation de fatigue (1 personne/2), céphalées (2 personnes/5), frissons, douleurs musculaires et articulaires (1/5), diarrhées (1/12).

Effets inattendus : allergies sévères 1 pour 100 000 personnes.

À ce jour, les effets indésirables observés avec les vaccins anti-Covid-19 ne sont pas différents des effets habituellement observés avec les autres vaccins classiques.

Vaccins contre la COVID-19 et durée de protection :

Il est trop tôt pour savoir si les vaccins contre la COVID-19 conféreront une protection à long terme. D'autres travaux de recherche sont nécessaires pour répondre à cette question. Cependant, il est encourageant de constater que, d'après les données disponibles, la plupart des personnes qui gâtissent de la COVID-19 développent une immunité qui offre au moins une certaine période de protection contre la réinfection.

NB : Un document plus détaillé sera transmis aux DRS à toutes fins utiles.

Equipe de rédaction (par ordre alphabétique) :

- Dr Hamadi ASSANE, Directeur de la Lutte contre la Maladie, MSH/PAUS
- Dr Esoteria BEWILL, Directeur Général de l'Action Sanitaire, MSH/PAUS
- Dr Amévohe BOKO, Programme PEV, MSH/PAUS
- Pr Anoussou DAGNRA, Professeur de Virologie
- Pr Didier K EKOUENI, Professeur de Santé Publique
- Pr Maléou KOLOU, Professeur Agrégé d'Immunologie
- Dr Dadjia Essouya LANDOH, Chargé du Programme PEV à TOMS
- Pr Mounserou SALOU, Professeur de Virologie

Lomé, le 16 février 2021

Le ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins

Professeur Moustafa MIJAYAWA



FAITES-VOUS PLAISIR AVEC NOS PACKS POUR LA SAINT VALENTIN !



PACK F1 MAX



à **32 000 F CFA**
~~39 900 F CFA~~

1 Terminal F1 Max 4G + 1 Forfait Data 4500 F (4Go valable 7 jours)

PACK EGO+



à **56 000 F CFA**
~~66 500 F CFA~~

1 Terminal EGO 4G + 1 Forfait Data 4500 F (4Go valable 7 jours)

PACK MIFI ALCATEL



à **32 000 F CFA**
~~39 900 F CFA~~

1 Routeur Mifi Alcatel + 1 kit 4G + 1 Forfait Data 15000 F (60Go valable 30 jours)

Promo du 08 au 28 février 2021. Prix d'achat promo du pack via paiement marchand **TMoney**